



Groupement de Coopération Sociale Médico Sociale « Un Chez Soi d'Abord »

Une Histoire, Des concepts, Un cadre Juridique

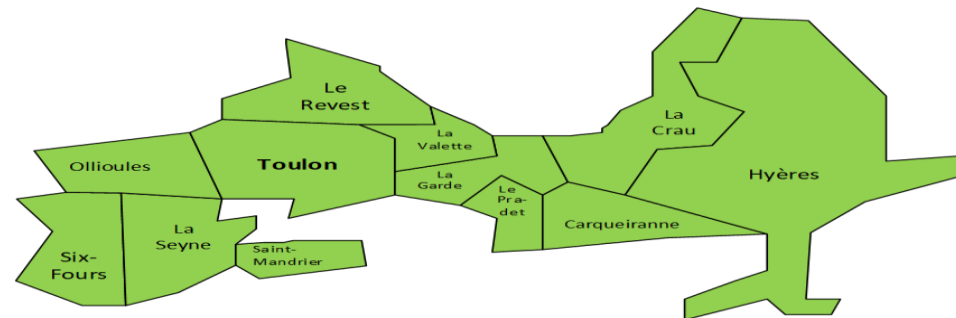
- **Naissance aux Etats-Unis dans les années 1990** de l'approche « Housing First »
- **Publics:** personnes sans abri, présentant des troubles en santé mentale
- **Objectifs:** proposer un logement indépendant depuis la rue sans condition de traitement ou d'abstinence
- **Moyens:** proposer en sus du logement un pack de soutien médicaux et sociaux disponibles et intensifs en **s'appuyant sur les concepts de rétablissement en santé mentale et de réduction des risques et des dommages.**
- **En France, depuis 2011:** expérimentation portée par l'Etat - DIHAL dans le cadre de la politique du « Logement d'abord » menée sur quatre territoires.
- **Le programme « un chez-soi d'abord » inscrit dans le code de l'action sociale et des familles par le [décret n°2016-1940 du 28 décembre 2016](#) entre** dans la catégorie des services médico-sociaux au sens du 9° de l'article L. 312-1 du CASF, destiné à assurer « l'accueil et l'accompagnement de personnes confrontées à des difficultés spécifiques en vue de favoriser l'adaptation à la vie active et l'aide à l'insertion sociale et professionnelle ou d'assurer des prestations de soins et de suivi médical ».
- Conformément au cadre réglementaire, l'organisme gestionnaire d'un programme « Un chez- soi d'abord », régi par l'article D. 312-154-2 du CASF, doit être un groupement de coopération sociale ou médico-sociale désigné GCSMS..

L'Entité GCSMS

(ex: dans le 83)

- **Toulon Provence Méditerranée** :constitué par
- Le Centre Hospitalier Intercommunal Toulon/La Seyne-sur-Mer
- Le Centre Hospitalier Henri Guérin de Pierrefeu du Var
- L' Association ISATIS (Intégration Soutien Accompagnement Travail Insertion)
- L' Association OVA (Olbia Var Appartement)

Territoire de TPM (Toulon Provence Méditerranée)
(12 communes)



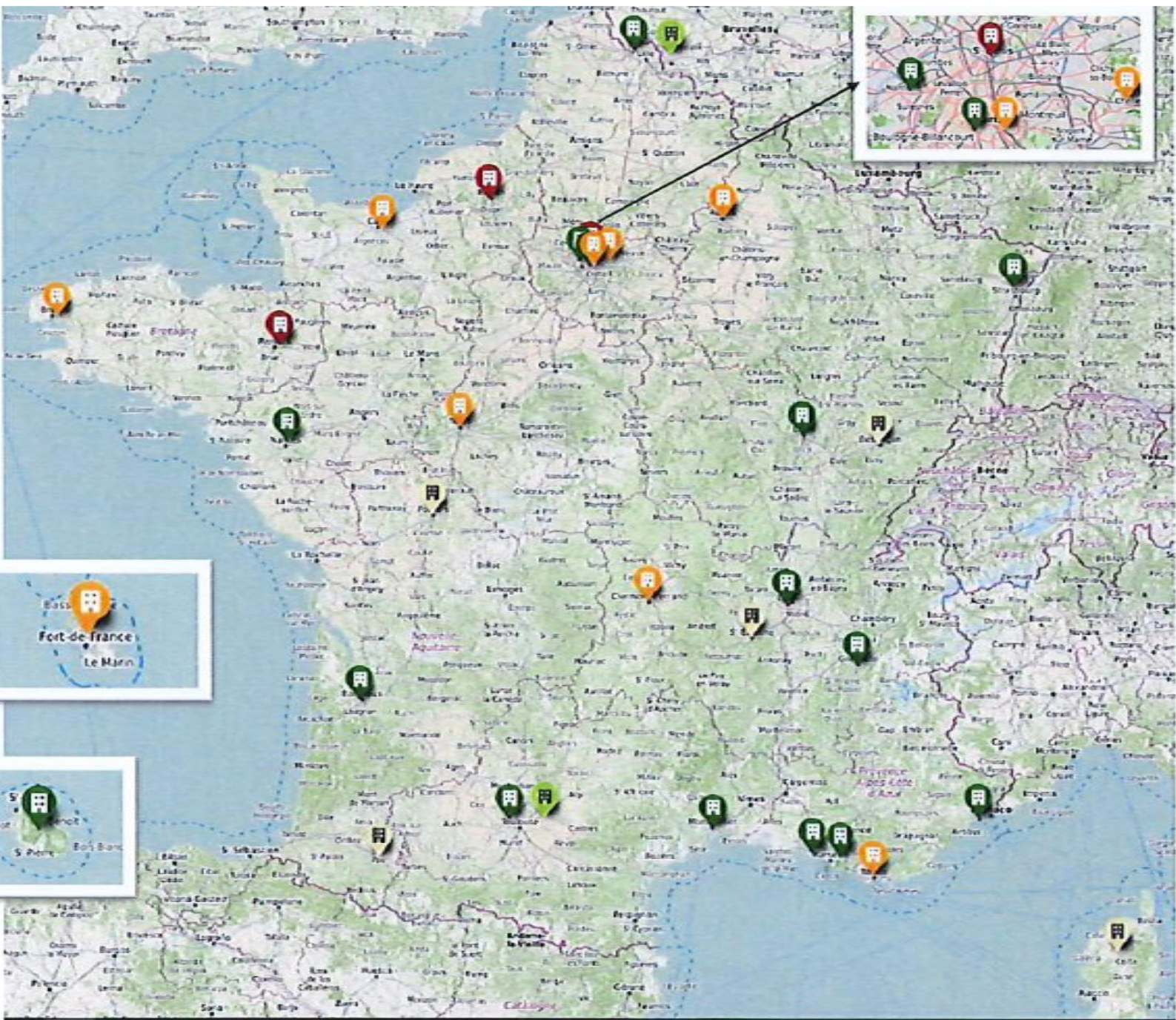
Echelle :

: 10 km

Toulon
Hyères
La Seyne-sur-mer
Ollioules
Six-Fours
Saint-Mandrier
Le Revest
La Valette
La Garde
Le Pradet
Carqueiranne
La Crau

Nationalement : 14 sites à 55 places , 18 sites à 100 places] 2155 places

Info site de la DIHAL: Délégation Interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement



Sites 55 places

- Besançon
- La corse
- Pau
- Poitiers
- Saint-etienne

Sites 100 places

- Bordeaux
- Dijon
- Grenoble
- Lille
- Lyon
- Montpellier
- Nantes
- Nice
- Strasbourg
- Marseille 2
- La réunion
- IDF 92
- Paris 1
- Toulouse
- Marseille 1

UCSD Jeunes 50 places

- Toulouse Jeunes
- Lille Jeunes

Ouverture 2021 55 places

- Caen
- Brest
- Reims
- Clermont-ferrand
- Toulon
- La Martinique
- IDF
- Paris 2
- Tours

Ouverture 2021 100 places

- IDF 93
- Rennes
- Rouen

2021
22 sites
1875 places

2022
34 sites
2670 places

Orientation Modalités d'Intégration Fonctionnement

- **L'Orientation** : selon 4 critères *Être sans abri , ou sans logement, *présenter une pathologie mentale sévère , *présenter des besoins élevés, *être en demande d'intégrer le dispositif et d'être logé.
- **Une Commission d'orientation est** composée par : 1 représentant des membres du groupement, les équipes dites de première ligne, le SIAO.....se réunit pour examiner les dossiers constitués.
- **Accueillir, loger, accompagner:** les principes de base du dispositif



- **Une Equipe Interdépendante de Professionnels** : pour servir les objectifs du rétablissement des personnes et une approche de réduction des risques et des dommages :
 - Gestionnaire locative
 - Travailleurs sociaux
 - Infirmiers
 - Médecin – Psychiatre
 - Médiateur en santé pair
 - Direction / Coordination /Fonction supports
- **Une Organisation d'Equipe «ritualisée»:** réunion et outils de communication qui structurent la pratique

Principes d'Intervention du Dispositif

- **Le droit au logement:** recherche conjointe du logement pour être locataire en titre: choix du logement, du territoire ...
- **Le suivi intensif :** interdisciplinarité de l'équipe, approche en multi référence, contacts intensifs , démarche d'aller vers, un suivi autant que de besoin



- * **Décloisonner les pratiques professionnelles**, pour agir dans un principe de responsabilité conjointe en partageant les outils , les informations au service de la personne qui est activement sollicitée pour conduire son plan de rétablissement, dans l'environnement de droit commun.



- * **Un accompagnement orienté rétablissement : selon les 5 principes clefs E.S.P.E.R**

Esprit – Soutien– Plaidoyer– Empowerment-- Responsabilité

In Fine
Pour
conclure...

« ...On voulait juste des jours meilleurs
D'avoir pensé l'impossible
Et dans un soupir du temps
L'apercevoir ...»

Maxime LE FORESTIER

Merci de votre attention !